
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 26 janvier 2024

Composition du collège électoral | Résolution

Que le conseil syndical mandate le CEX pour faire respecter la convention en ce qui concerne la collégialité et demande à l'employeur de revoir les statuts en lien avec le mode de fonctionnement de l'élection du recteur ou de la rectrice de manière à ce que les voix de professeurs et professeures qui font partie du collège électoral, qu'ils y soient à titre d'administrateurs, d'administratrices ou à un autre titre, soient exprimées par le biais d'un scrutin universel auquel tous les professeurs et professeures participent.

Adoptée à l'unanimité

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 16 février 2024

Composition du collège électoral | Résolution**Le comité exécutif propose :**

- *Que les 14 voix des membres de l'extérieur, correspondant à 9,6 % des votes, soient proportionnellement réparties au sein d'un groupe de 260 personnes représentant la population de Québec.*
- *Que ces personnes soient sélectionnées de manière aléatoire.*
- *Que les deux voix des membres des centres de recherche ou groupes facultaires soient considérées comme étant incluses dans les autres groupes, donc qu'elles soient retirées.*
- *Que les deux voix des personnes désignées par le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales soient considérées comme étant incluses dans les autres groupes, donc qu'elles soient retirées.*

Adoptée à la majorité